



# SECOND DEGRÉ 72

Bulletin trimestriel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°98

mai 2017

Prix · 0.5 €

SECOND DEGRÉ 72 29 place d'Alger 72000 Le Mans

Tél: 02.43.28.69.58 Fax: 02.43.23.33.73

site internet : http://snes72.org mél : snes72@nantes.snes.edu Dispensé de timbrage Le Mans CTC Déposé le 30/05/2017

Dispensé de timbrage



#### **Sommaire**

Edito	p. 1	L'École livrée à la Silicon Valley ?	p. 2
PROFS ? OUI, mais NON	p. 3	Contractuels : Ensemble !	p. 4

# L'ÉDITO

# Une modernité au parfum réactionnaire

par Lionel Quesne

eux qui plaçaient en M. Macron l'espoir d'une vie politique renouvelée et transcendant le clivage droite-gauche risquent d'en être pour leurs frais. En tout cas c'est ce que tend à prouver la nomination de Jean-Michel Blanquer comme ministre de l'Éducation nationale. Cet homme est tout sauf un perdreau de l'année, vierge de tout passé politique. Et dans le genre ni gauche ni droite, on a vu mieux. Qu'on en juge par son C.V. Avant d'être le directeur d'une école privée de commerce, l'ESSEC, il a été tour à tour recteur de l'académie de Guyane puis de celle de Créteil et enfin directeur général de l'enseignement scolaire pendant les années Sarkozy. C'est à lui que l'on doit ainsi les douloureuses 80 000 suppressions de postes dont l'E.N. ne s'est toujours pas remise. Sauf erreur de notre part, ça aurait plutôt tendance à le classer à droite, voire très à droite.

'officine ultra-droitière « SOS éducation » ne s'y est d'ailleurs pas trompée et l'a reconnu comme l'un des siens qu'il faut encourager et protéger. Pour les encouragements, il y a une interview complaisante et ravie du ministre et de son directeur de cabinet sur le blog de ce lobby ainsi qu'une véritable déclaration d'amour visible sur le site du Figarovox. Pour la protection, il y a le retrait de l'interview du site internet que le délégué général de l'accueillante association, Jean-Paul Mongin, justifie ainsi auprès du Figaro « Je n'ai reçu aucune consigne de leur part. J'ai décidé de moi-même d'effacer ces textes, crai-

gnant que l'étiquette conservatrice et parfois droitière de SOS Éducation ne cause du tort à ces deux hommes. » Tout est dit : le positionnement idéologique et la volonté de ne pas compromettre l'action ministérielle. Ces deux-là passeront peut-être leurs vacances ensemble!

ais qu'y avait-il de si compromettant dans cette interview qu'il valait mieux que nous ne voyons pas? Des choses qui sont effectivement de nature à mettre la profession vent debout. Grand adepte de l'autonomie des établissements, M. Blanquer se prononce entre autres sur la possibilité d'« une offre scolaire autonome allant de pair avec « des logiques de délégation, qui permettent d'accomplir mieux le service public en responsabilisant davantage les acteurs. En bon français cela signifie que M. Blanquer songe sérieusement à confier le service public d'éducation à des établissements privés. Ce que Paul Devin, inspecteur de l'éducation nationale et secrétaire général du SNPI-FSU traduit par « La privatisation du service public portera le nom de délégation avec JMB. Et c'est aussi la bataille que mène de longue date l'association SOS Éducation, au même titre que les combats d'arrière-garde contre l'exposition « Zizi sexuel » présentée à la Villette ou contre la « théorie du genre » . Avec ces soutiens-là, la modernité est en marche, n'en doutons pas.

## L'École livrée à la \$ilicon Valley ?

## par Laurent Blancs

lors que toute la presse avait les yeux de Chimène pour le nouveau souverain républicain, alors que les journalistes, jetant aux orties tout recul critique, célébraient avec une touchante unanimité la nomination de Jean-Michel Blanquer comme ministre de l'Éducation (« l'homme qu'il faut là où il faut »), une information intéressante est passée quelque peu inaperçue¹.

Le 12 mai, Mathieu Jeandron, Directeur du numérique pour l'Éducation Nationale, a envoyé un mail aux Délégués Académiques au Numérique (DAN). Dans ce mail, le haut fonctionnaire autorise de manière très claire les établissements scolaires à utiliser les services numériques des « grands fournisseurs de service du Web (GAFAM et autres)... ».

Ainsi, dans un message officiel, un responsable du Ministère autorise les collèges et lycées de France à recourir aux services proposés par Google et autre Microsoft. Mais Monsieur Jeandron ne s'arrête pas en si bon chemin et précise immédiatement qu' « il n'y a pas de blocage juridique de principe à la connexion d'un annuaire avec l'un de ces services ». Et de conclure : « Dans la mesure où la démarche CNIL est réalisée, il devient possible d'utiliser des données à caractère personnel. Il n'est alors pas nécessaire d'utiliser des pseudonymes pour les utilisateurs : leur login peut tout à fait comporter leur nom et leur prénom afin de faciliter les usages pédagogiques (comme dans l'utilisation des ENT) ».

Résumons la pensée puissante de ce hiérarque : le Ministère ne verrait aucun inconvénient à ce que les géants du Net aient accès aux annuaires des établissements scolaires et qu'ils sachent ainsi ce que font les enseignants, quelles sont leurs pratiques numériques et pédagogiques, quelle est l'origine des élèves... Grâce à ces données, ces entreprises effectueront un ciblage publicitaire plus efficace et pourront les revendre à d'autres sociétés. Est-il besoin d'insister sur le caractère très dangereux d'un tel projet. Que l'Éducation Nationale en soit rendue à un tel point ne peut qu'inquiéter tout citoyen normalement constitué!

D'autant plus qu'il s'agit là d'un véritable virage à 180° des autorités. Jusqu'à ce jour, l'Éducation Nationale interdisait toute utilisation des services des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et

poussait au développement des ENT (Environnement Numérique de Travail) sécurisés avec utilisation de pseudonymes. On peut penser ce que l'on veut de ces ENT mais au moins permettaient-ils de tenir un peu à distance les requins californiens qui tournent autour de leur proie en attendant de la dévorer (sans parler de l'aspect financier : le déploiement des ENT a coûté des millions d'euros aux collectivités locales).

Le message de Mathieu Jeandron leur offre cette proie.

Rappelons ici, encore une fois et avec force, que l'École est un espace de neutralité. Neutralité politique, neutralité religieuse mais aussi neutralité économique. L'École est un lieu où les enseignants tentent, dans des difficultés toujours plus grandes, de former l'esprit critique de leurs élèves, d'en faire des citoyens éclairés et responsables, de leur faire comprendre un monde si complexe. Dans cette tâche immense et exaltante il n'y a nulle place pour Microsoft, Apple, Google ou Amazon qui cherchent à faire encore plus de profits pas plus que pour le MEDEF qui rêve de transformer l'Éducation Nationale en fabrique de main-d'œuvre immédiatement employable.

Monsieur Jeandron ne voit pas où est le problème et semble considérer que l'on peut faire confiance à ces grandes entreprises Internet. Mais sait-il que lorsque l'on veut manger avec le diable, mieux vaut avoir une longue cuillère ?

En attendant, il serait intéressant de savoir quelle est la position, sur ce point précis, du Ministre. Nul doute qu'un homme qui s'est préparé depuis tant d'années à diriger la rue de Grenelle y aura réfléchi.

<sup>1.</sup>Sauf pour Le café pédagogique : http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/05/16052017Article636305160274839331.aspx

## Colloque sur les retraités

## par Christian Laplagne S1 des retraités

ors de la dernière intersyndicale des retraités CGT, FO, FSU, FGR, ATAC, nous avons décidé d'organiser un colloque avec deux thèmes principaux la revalorisation des pensions ainsi que la place des retraites dans la société car tout cela ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices ..

Une date a été arrêtée le 6 novembre à 17h30 pour permettre aux actifs d'y assister. Ils seront les bienvenus. Ce colloque se tiendra à Allonnes, salle Jean Carmet et nous espérons la présence des différents responsables nationaux.

## PROF\$ ? OUI, mais NON...

## par Elisabeth Hops

a fin de l'année scolaire s'amorce pour les élèves. Quant aux profs, ce n'est pas un scoop. Ne me dites pas que vous n'avez pas entendu des dizaines de fois la sempiternelle rengaine qui pointe du doigt nos trop nombreuses vacances. Maintenant, savez-vous à quel point ce cliché, aussi injustifié soit-il, ferait, au contraire, le bonheur de bien des collègues ?

#### Pas de vacances?

Comme l'année dernière, celle d'avant encore, et de nombreuses autres qui ont précédé, plusieurs dizaines de milliers d'enseignants passeront par la case Pôle-emploi. Des profs qui redeviennent chômeurs tous les étés ? Séduisant programme s'il en est! Le pompon, c'est qu'ils en redemandent et qu'ils acceptent ce statut instable à chaque nouvelle rentrée! C'est qu'ils doivent en redemander! Pas faux. Et pourtant, le salaire annuel se trouve réduit de façon exponentielle par rapport à leurs parfaits homologues titulaires, et vous imaginez bien que la période de vacances rime encore moins avec Byzance!

### PROFS, OUI, mais NON-TITULAIRES...

On n'aime pas trop s'occuper de ces histoires de précarité quand on n'est pas « touché » soi-même. On évite de faire des vagues. Et puis, ce n'est pas bien clair cette histoire-là. Ils exercent les mêmes disciplines et sont soumis aux mêmes horaires, dans les mêmes établissements... A chaque rentrée, ils reconstruisent leurs progressions annuelles en un temps record, séquençant les mêmes programmes sans bénéficier de la mise en commun de l'équipe, nouvel établissement oblige... Ils se soumettent aux mêmes impératifs, s'attachant à répondre, années après années, avec une rigueur et discipline, aux mêmes exigences académiques. Sauf que, eux, sont en perpétuel « intérim », sans aucun des avantages auxquels prétendent leurs parfaits homologues certifiés. Et encore moins question de prime compensatoire ou de panier, ni de défraiement, auquel tout titulaire prétend légalement. Comment justifier, par conséquent, ne serait-ce qu'une telle distorsion dans les salaires ?

Mais alors, combien sont-ils ces non-titulaires qui subissent cette misère morale, cette scandaleuse injustice sociale, cette discrimination légale ? En France métropolitaine, officiellement, selon les départements, entre 5 et 11 %. Les chiffres s'enflamment jusqu'à 31 % dans les DOM-TOM, et, nous serions approximativement 50 000, discrets, reconnaissants, et comme le signifie l'expression on ne peut plus adaptée : corvéables à merci.

Etrangement, on laisse faire. Enfin, pourquoi les plaindrait-on ? On ne les entend guère se plaindre eux-mêmes! Pour être honnête, ils ne portent aucun signe distinctif, pas plus que l'on ne saurait se targuer de distinguer leur mérite et qualités professionnelles des collègues titulaires. Ils effectuent exactement le même métier!

#### La rentrée ?

Il faudra attendre juillet... ou août... ou septembre... pour que le/la référent(e) du rectorat, préposé(e) de la DIPE, pioche parmi les cartes des non-titulaires de toute la région dont elle est souveraine tel(le) ou tel(le) numéro, qu'il/elle placera selon son bon vouloir. Si tant est qu'elle ait pensé à vous. Qui sait ?

Les seules (désin)formations qui transpirent au sujet des contractuels font réapparaître les mêmes images douteuses de paumés incultes et d'évidents incompétents. Les rares reportages qui leur sont dédiés se gardent bien de mettre au grand jour leur honteux traitement. La presse s'obstine invariablement à placer les rares objectifs sur des remplaçants recrutés en dernière minute... dans les zones plutôt sensibles... du type Académie de Créteil, sans aucune formation ni sérieux sur le long terme. A se demander où ils vont les chercher, ces paumés sans morale, avides d'une prime exceptionnelle, dont le

passé d'enseignant l'est autant que le mien dans le Clergé! Mais la vérité, la bien triste réalité, la voilà : c'est que les « vrais » NON-TITULAIRES subissent leur sort depuis trois, cinq, dix ans! Parfois quinze ou vingt ans! Ils sont formés, notés, inspectés, confirmés, et ont maintes fois témoigné de leur qualité conscience et professionnelle! Alors on tait. Le sujet des non-titulaires n'est pas le bienvenu dans les discussions officielles. L'opinion publique, les parents d'élèves, souvent même les collègues ignorent tout de ce si peu glorieux tiroir pratique de « profs à pas cher »! Combien sont-ils à être informés de de cet insensé paradoxe : un nombre croissant de professeurs dits « précaires » est en CDI ! Bref, ceux que l'on garde SOUS silence, SOUS couvert de contrats reconduits ad vitam aeternam, les SOUS-estimés, les SOUffre-douleurs. Les SOUS-profs ont eux aussi intégré officiellement leurs fonctions, mais quoi qu'il arrive, ils s'arrangent pour que la situation des 40 000 ou 50 000 (on ne sait même pas !) professionnels des non-titulaires de l'Education nationale, et qui constituent ce vivier bien fiché, reste discrète et la plus opaque possible! Sachant combien le pays manque de personnel enseignant disponible, volontaire et de qualifié, ils n'ont surtout pas intérêt à leur permettre ni d'exercer ni de vivre dignement.

## Un avenir juste?

Au bout de trois ou quatre ans, on aura bien compris que la fiche de vœux remplie dès le mois de mars ne servirait à rien. Pas plus que notre : 

Bonne

Très bonne 

Excellente note administrative évaluée par monsieur/madame le Principal/ Proviseur de l'établissement que la note positive de l'inspection académique.

#### Bientôt juillet ? Aïe!

Durant la période estivale de chômage, ils scrutent la boîte aux lettres, chaque jour, pour vérifier l'éventuelle arrivée du courrier du rectorat. Celle qui déterminera leur prochain destin pour la prochaine année scolaire. Viendra ? Viendra pas, la prochaine affectation ? Un courrier pour début juillet ? Avant que le Rectorat ne parte en vacances ? Fin août ? Au

retour de l'omnipotent décideur ? Et pour enseigner dans quel département ? Sur quelle durée ? Avec quels niveaux ? Un ou plusieurs établissements ? Situé(s) loin ? On sait qu'il faudra accepter, alors on prie pour que cet aléatoire ne nous sanctionne pas trop. Un poste déjà...

#### **Ensemble!**

epuis quelques années, je me refuse à l'isolement et à la déprime. Pour cela, je compte sur la collaboration de mon syndicat, grâce auquel je peux être informée plus tôt de ma future affectation.

Afin que les NON-TITULAIRES de l'Education nationale ne s'enlisent pas dans les difficultés inhérentes à leur statut de précaires, notre syndicat est, sans conteste, notre meilleur allié, et sans aucun doute, le plus apte à considérer votre situation au sérieux, à se mobiliser et à vous soutenir.

Situé en centre-ville du Mans, le SNES de la Sarthe ouvre ses portes aux collègues NON-TITU-LAIRES (enseignants ou autres personnels MA, contractuels et vacataires), afin de répondre au mieux à vos questions, aussi bien d'ordre administratives que juridiques, et ce, dans l'unique objectif de vous aider au mieux à supporter toute vos difficultés professionnelles.

Parce qu'assister les collègues non-titulaires de l'Education nationale, fussent-ils enseignants ou non, paraît essentiel, je vous invite à me rencontrer. Voici les coordonnées par le biais duquel vous pourrez trouver un soutien :

Snes-Fsu - 29 place d'Alger 72000 LE MANS

Pour obtenir un contact téléphonique ou un rendez-vous dans les locaux, n'hésitez pas à laisser un message à Elisabeth Hops :

02.43.28.69.58 - snes72@nantes.snes.edu Solidairement vôtre!